REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 JANVIER 2022

1) Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal sont invités à procéder à la désignation du secrétaire de séance.
A l'unanimité M. Benoît PEZET est **nommé** pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

2) Approbation du compte rendu du CM

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 17 janvier 2022 et demande si des membres ont des remarques à formuler.
Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 17/01/2022 **est adopté à l'unanimité**

3) Dossiers de demandes de subvention 2022 – Approbation des plans de financement

- Travaux de remplacement du moteur de volée hors-service de la cloche N° 2 – Eglise d'Art sur Meurthe

Montant total de la dépense		1553€
Montant de la subvention attendue DETR (30%)	466€	
Reste à financier		1087€ (+ TVA)

- Climatisation Salle multi activités école

Montant total de la dépense		8950€
Montant des subventions attendues		
DETR (30%)	2685€	
DSIL (30%)	2685€	
Reste à financer		3580€ (+ TV)

Il vous est demandé d'approuver les plans de financement ci-dessus et de nous engager à financer la partie des travaux qui ne serait pas couverte par les subventions.
Adoptée à l'unanimité

4) Dispositif Voisins vigilants et solidaires

Au rapport de Thierry DELORS

Conseil Municipal du 6 décembre dernier, les élus se sont dits favorables pour s'engager dans la démarche du dispositif Voisins vigilants et solidaires sous réserve que leur soit précisé ce que comprenait les 900€ de frais d'abonnement.

Le montant annuel de l'abonnement est de 800€ (en non 900€) est comprend

- Mise à disposition d'une interface web www.voisnsvigilants-connect.org qui permet la mise en relation des voisins vigilants inscrits sur voisinsvigilants.org avec la Mairie. La mise en relation s'effectue automatiquement dès l'instant où le voisin vigilant procède à son inscription. Cette interface permet alors aux voisins membres de recevoir par email, notification sur application mobile, ou par SMS toutes les alertes émise par la communauté de voisins de la commune.
- La mise à disposition d'un outil d'alerte lui permettant de recevoir les alertes émise par les voisins vigilants et de signaler par SMS ou par email à l'ensemble des voisins qui y sont rattachés toute information utile. Cela comprend également un accompagnement complet (formation à distance, préconisation d'un plan de communication et fourniture des supports correspondants : vidéo de présentation, flyers, modèle d'affiche ….)
- L'obtention d'une remise de 40% sur la signalétique officielle

Il vous est donc proposé d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat Voisins Vigilants et solidaires

5) Mutuelle collective – conventionnement avec l'association MUTUAC

Mutuac est une association loi 1901 est une association qui a mis en place un dispositif de complémentaire santé à destination des habitants appelé « Mutuelle communale » ou « Mutuelle de village »
Mutuac réalise des consultations auprès des plus grandes compagnies d'assurances et mutuelles afin de réaliser une mutuelle de groupe proposant des garanties et des cotisations les plus adaptées à destinations des habitants d'une commune

- L'association MUTUAC est en conformité avec l'AMF
- Aucun engagement financier de la commune
- Aucune gestion en mairie (kit d'information à disposition des administrés, permanence physique dans un bureau local)
- Action forte en faveur du pouvoir d'achat des retraités
- Proposer une couverture de qualité à l'ensemble de la population
- Des tarifs inchangés depuis 2013 et qui n'ont pas évolués en 2021

La commune ne joue qu'un rôle facilitateur et de relai d'information auprès des habitants, à ce titre il n'y a aucun lien contractuel entre la commune et MUTUAC

La mutuelle propose 3 barèmes de prise en charge. A titre d'exemple, le coût mensuel par personne pour les personnes retraitées et/ou qui ont plus de 65 ans est de :

- 1er barème : 80€
- 2ème barème : 96€
- 3ème barème : 109€

Il vous est proposé de nous engager dans cette démarche et à ce titre de m'autoriser à signer la convention de partenariat.
Adoptée à l'unanimité

6) Divers

a) **Métropole du Grand Nancy – Programme métropolitain de l'habitat**
Le Conseil de Métropole du 16 décembre 2021 a arrêté à l'unanimité le Programme Métropolitain de l'Habitat
Cette 1ère étape de validation doit être poursuivie par le recueil de l'avis des 20 communes de la métropole ainsi que la Multipole Sud 54.
L'avis doit prendre la forme d'une délibération, à défaut, l'avis est réputé favorable.
Celui doit être émis avant le 31 mars, date à laquelle le Conseil de la Métropole se prononcera à nouveau sur le projet.
Ce sujet sera inscrit à l'ODJ de notre prochain Conseil Municipal fixé au 14 février 2022

b) Renouvellement contrat CAE – Marie Cerf
Le Contrat de Marie Cerf, Atsem à l'école du Parc, arrivera à son terme en mars prochain. Nous avons sollicité Pôle Emploi pour un renouvellement exceptionnel d'une durée de 6 mois afin d'avoir une continuité du personnel sur l'année scolaire. S'agissant d'une demande dérogatoire, la DREETS a été saisie et cette dernière instance n'a pas validée notre demande.
Informée, Mme Cerf nous a sollicité pour pouvoir être embauchée sur un CDD afin de terminer l'année scolaire. Malheureusement, le recours à des agents contractuels est règlementairement prévu par la loi et dans notre cas le motif du recrutement n'est pas autorisé.
Vous êtes donc sollicité pour vous prononcer sur l'ouverture d'un nouveau poste en Contrat Aidé pour une durée de 12 mois à raison de 25h/s.
Cette question sera inscrite à l'ordre du jour de notre prochain Conseil Municipal du 14 février 2022.

c) Copieur Mairie

Il vous est proposé d'émettre un titre de recette d'un montant de 598.80€ au nom d'info bureau, 9 Rue Claude Chappe 57000 METZ, correspondant au remboursement du loyer du copieur de la Mairie pour le 1er trimestre 2022

Adoptée à l'unanimité

7) Informations et questions diverses

- Présentation d'un candidat aux élections présidentielles : M. Le Maire informe que le Conseil Municipal ne sera pas consulté sur cette question
- Une voiture a été percutée ce jeudi vers 21h50 Rue des Lilas. La plaque d'immatriculation du véhicule a été relevée et sera communiquée à la Police Nationale. Suivi : Yannick MICHELIX

TOUR DE TABLE

- Madame Georgette DAMEN
  CCAS : maintien-t-on le repas de printemps prévu le 20 mars ? *Cela dépend beaucoup de la situation sanitaire, la décision définitive de son maintien sera prise pour le 1er mars*

- Marie-Claude MABILLE
  Nous signale que de très nombreuses petites grenouilles rousses se font écrasées sur la route de Saulxures (à proximité de la déchetterie). Souhaiterait savoir s'il est possible de faire quelque chose pour sécuriser leur traversée. Thierry Delors l'invite à prendre contact auprès de l'Association l'Atelier Vert

- Fabrice DEROSE
  Rappelle que la commune a signé le 24 janvier dernier la convention de partenariat avec l'association Grand Nancy Défib

- Guillaume SADON
  Point sur la réunion sécurité Rue du Bois Robin à Bosserville
  2 engagements ont été pris concernant les aménagements à mettre en œuvre Rue du Bois Robin
  1) Sur sa partie la plus urbanisée : création de chicane en bordure de part et d'autre de la chaussée (franchissable à faible allure)
  2) Sur la partie la moins urbanisée : ajout de bandes rugueuses

  En amont, mise en place du radar pédagogique + panneau de signalisation « Radar fréquent »
  Réalisation :
  - Au plus tôt : radar
  - Mars : bandes rugueuses
  - Avril : chicanes

  Réunion de la commission « Embellissement » : jeudi 3/02 – 18h00

- Thierry DELORS
  Marché hebdomadaire : rappelle l'arrivée d'un nouveau primeur

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 JANVIER 2022

1) Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal sont invités à procéder à la désignation du secrétaire de séance.
A l'unanimité M. Benoît PEZET est **nommé** pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

2) Approbation du compte rendu du CM

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 17 janvier 2022 et demande si des membres ont des remarques à formuler.
Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du 17/01/2022 **est adopté à l'unanimité**

3) Dossiers de demandes de subvention 2022 – Approbation des plans de financement

- Travaux de remplacement du moteur de volée hors-service de la cloche N° 2 – Eglise d'Art sur Meurthe

Montant total de la dépense		1553€
Montant de la subvention attendue DETR (30%)	466€	
Reste à financier		1087€ (+ TVA)

- Climatisation Salle multi activités école

Montant total de la dépense		8950€
Montant des subventions attendues		
DETR (30%)	2685€	
DSIL (30%)	2685€	
Reste à financer		3580€ (+ TV)

Il vous est demandé d'approuver les plans de financement ci-dessus et de nous engager à financer la partie des travaux qui ne serait pas couverte par les subventions.
Adoptée à l'unanimité

4) Dispositif Voisins vigilants et solidaires

Au rapport de Thierry DELORS

Conseil Municipal du 6 décembre dernier, les élus se sont dits favorables pour s'engager dans la démarche du dispositif Voisins vigilants et solidaires sous réserve que leur soit précisé ce que comprenait les 900€ de frais d'abonnement.

Le montant annuel de l'abonnement est de 800€ (en non 900€) est comprend

- Mise à disposition d'une interface web www.voisnsvigilants-connect.org qui permet la mise en relation des voisins vigilants inscrits sur voisinsvigilants.org avec la Mairie. La mise en relation s'effectue automatiquement dès l'instant où le voisin vigilant procède à son inscription. Cette interface permet alors aux voisins membres de recevoir par email, notification sur application mobile, ou par SMS toutes les alertes émise par la communauté de voisins de la commune.
- La mise à disposition d'un outil d'alerte lui permettant de recevoir les alertes émise par les voisins vigilants et de signaler par SMS ou par email à l'ensemble des voisins qui y sont rattachés toute information utile. Cela comprend également un accompagnement complet (formation à distance, préconisation d'un plan de communication et fourniture des supports correspondants : vidéo de présentation, flyers, modèle d'affiche ….)
- L'obtention d'une remise de 40% sur la signalétique officielle

Il vous est donc proposé d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat Voisins Vigilants et solidaires

5) Mutuelle collective – conventionnement avec l'association MUTUAC

Mutuac est une association loi 1901 est une association qui a mis en place un dispositif de complémentaire santé à destination des habitants appelé « Mutuelle communale » ou « Mutuelle de village »
Mutuac réalise des consultations auprès des plus grandes compagnies d'assurances et mutuelles afin de réaliser une mutuelle de groupe proposant des garanties et des cotisations les plus adaptées à destinations des habitants d'une commune

- L'association MUTUAC est en conformité avec l'AMF
- Aucun engagement financier de la commune
- Aucune gestion en mairie (kit d'information à disposition des administrés, permanence physique dans un bureau local)
- Action forte en faveur du pouvoir d'achat des retraités
- Proposer une couverture de qualité à l'ensemble de la population
- Des tarifs inchangés depuis 2013 et qui n'ont pas évolués en 2021

La commune ne joue qu'un rôle facilitateur et de relai d'information auprès des habitants, à ce titre il n'y a aucun lien contractuel entre la commune et MUTUAC

La mutuelle propose 3 barèmes de prise en charge. A titre d'exemple, le coût mensuel par personne pour les personnes retraitées et/ou qui ont plus de 65 ans est de :

- 1er barème : 80€
- 2ème barème : 96€
- 3ème barème : 109€

Il vous est proposé de nous engager dans cette démarche et à ce titre de m'autoriser à signer la convention de partenariat.
Adoptée à l'unanimité

6) Divers

a) **Métropole du Grand Nancy – Programme métropolitain de l'habitat**
Le Conseil de Métropole du 16 décembre 2021 a arrêté à l'unanimité le Programme Métropolitain de l'Habitat
Cette 1ère étape de validation doit être poursuivie par le recueil de l'avis des 20 communes de la métropole ainsi que la Multipole Sud 54.
L'avis doit prendre la forme d'une délibération, à défaut, l'avis est réputé favorable.
Celui doit être émis avant le 31 mars, date à laquelle le Conseil de la Métropole se prononcera à nouveau sur le projet.
Ce sujet sera inscrit à l'ODJ de notre prochain Conseil Municipal fixé au 14 février 2022

b) Renouvellement contrat CAE – Marie Cerf
Le Contrat de Marie Cerf, Atsem à l'école du Parc, arrivera à son terme en mars prochain. Nous avons sollicité Pôle Emploi pour un renouvellement exceptionnel d'une durée de 6 mois afin d'avoir une continuité du personnel sur l'année scolaire. S'agissant d'une demande dérogatoire, la DREETS a été saisie et cette dernière instance n'a pas validée notre demande.
Informée, Mme Cerf nous a sollicité pour pouvoir être embauchée sur un CDD afin de terminer l'année scolaire. Malheureusement, le recours à des agents contractuels est règlementairement prévu par la loi et dans notre cas le motif du recrutement n'est pas autorisé.
Vous êtes donc sollicité pour vous prononcer sur l'ouverture d'un nouveau poste en Contrat Aidé pour une durée de 12 mois à raison de 25h/s.
Cette question sera inscrite à l'ordre du jour de notre prochain Conseil Municipal du 14 février 2022.

c) Copieur Mairie

Il vous est proposé d'émettre un titre de recette d'un montant de 598.80€ au nom d'info bureau, 9 Rue Claude Chappe 57000 METZ, correspondant au remboursement du loyer du copieur de la Mairie pour le 1er trimestre 2022

Adoptée à l'unanimité

7) Informations et questions diverses

- Présentation d'un candidat aux élections présidentielles : M. Le Maire informe que le Conseil Municipal ne sera pas consulté sur cette question
- Une voiture a été percutée ce jeudi vers 21h50 Rue des Lilas. La plaque d'immatriculation du véhicule a été relevée et sera communiquée à la Police Nationale. Suivi : Yannick MICHELIX

TOUR DE TABLE

- Madame Georgette DAMEN
  CCAS : maintien-t-on le repas de printemps prévu le 20 mars ? *Cela dépend beaucoup de la situation sanitaire, la décision définitive de son maintien sera prise pour le 1er mars*

- Marie-Claude MABILLE
  Nous signale que de très nombreuses petites grenouilles rousses se font écrasées sur la route de Saulxures (à proximité de la déchetterie). Souhaiterait savoir s'il est possible de faire quelque chose pour sécuriser leur traversée. Thierry Delors l'invite à prendre contact auprès de l'Association l'Atelier Vert

- Fabrice DEROSE
  Rappelle que la commune a signé le 24 janvier dernier la convention de partenariat avec l'association Grand Nancy Défib

- Guillaume SADON
  Point sur la réunion sécurité Rue du Bois Robin à Bosserville
  2 engagements ont été pris concernant les aménagements à mettre en œuvre Rue du Bois Robin
  1) Sur sa partie la plus urbanisée : création de chicane en bordure de part et d'autre de la chaussée (franchissable à faible allure)
  2) Sur la partie la moins urbanisée : ajout de bandes rugueuses

  En amont, mise en place du radar pédagogique + panneau de signalisation « Radar fréquent »
  Réalisation :
  - Au plus tôt : radar
  - Mars : bandes rugueuses
  - Avril : chicanes

  Réunion de la commission « Embellissement » : jeudi 3/02 – 18h00

- Thierry DELORS
  Marché hebdomadaire : rappelle l'arrivée d'un nouveau primeur